

Concept de sécurité portant sur la conduite de psychothérapies dans son propre cabinet Pour la protection des clients ET des psychothérapeutes

Mise à jour du 5 juillet 2021

Directives de l'ASP

Le 23 juin 2021, le Conseil fédéral a encore assoupli les mesures contre le coronavirus. Selon l'ordonnance 3 sur le Covid-19, celles-ci sont entrées en vigueur le 26 juin 2021¹, ce qui nous a incités à adapter le concept de sécurité du 18 janvier 2021.

1. Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces communs / publics des cabinets psychothérapeutiques (entrée, salle d'attente, WC). Veuillez également consulter à ce sujet notre mémento sur la dispense du port du masque.
2. Dans tous les espaces de travail, locaux, salles de consultation ou salles de cabinet, le port du masque est obligatoire si plus d'une personne est présente dans la pièce. Cela s'applique même si la distance corporelle (1,5 mètre) peut être maintenue.
3. Seules les personnes nécessaires au patient ou client, telles que les parents d'un enfant, peuvent pénétrer dans les cabinets. Ces personnes doivent suivre les instructions du thérapeute et se comporter de manière à minimiser le risque d'infection.
4. Demandez clairement au patient ou client dès son entrée dans le cabinet s'il souffre de refroidissement ou éprouve des difficultés respiratoires.
5. Il vous revient en tant que psychothérapeute de décider sur la manière de conduire la thérapie: en ligne ou en face-à-face au sein du cabinet.
6. Il vous appartient de décider si vous acceptez ou non le certificat Covid sur demande. Veuillez toutefois noter que la vie privée de vos patients et clients doit être respectée à tout moment.
7. Si le client désire poursuivre sa thérapie à distance, il faut veiller à le permettre – en particulier s'il devait appartenir à un groupe à risques et que son but est d'éviter par exemple les transports en commun.

¹ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/438/fr>

Thérapie avec des enfants

- ⇒ Les psychothérapeutes et tous les enfants (y compris ceux de moins de 12 ans) sont tenus de porter un masque dans la salle de thérapie.
 - ⇒ Dans des cas exceptionnels, il est également possible de travailler avec des enfants qui ne portent pas de masque, à condition que la distance corporelle (1,5 m) soit maintenue ou que le travail soit effectué derrière un panneau en plexiglas
 - ⇒ Le port du masque est obligatoire pour se lever et se déplacer dans la pièce. Si cela ne peut être appliqué, la thérapie ne peut avoir lieu en présence sur place que dans des cas exceptionnels urgents, mais le thérapeute doit alors porter un masque FFP2 pour sa propre protection.
 - ⇒ Il convient de bien aérer la salle de thérapie après chaque travail avec un enfant.
 - ⇒ Les enfants doivent apporter leurs propres jouets à la thérapie.
 - ⇒ Réservez à cet effet une zone qui se désinfecte ensuite facilement.
 - ⇒ Placez, si possible, un panneau en plexiglas entre l'enfant et vous afin d'éviter l'infection par gouttelettes.
 - ⇒ Pour votre protection, portez des gants en latex pendant la thérapie avec les enfants.
-

Thérapies de groupe

- ⇒ Une thérapie de groupe est limitée à un maximum de 30 participants (intervenants compris).
 - ⇒ Tous les participants, intervenants compris, doivent porter un masque.
 - ⇒ Effectuez si possible les thérapies de groupe à distance.
 - ⇒ Effectuez les thérapies de groupe uniquement dans des locaux où vous pouvez maintenir une distance corporelle de 1,5 mètres et qui ne sont pas être remplis à plus de deux tiers.
-

Mesures d'hygiène

Pour assurer la sécurité des clients et des psychothérapeutes lors de traitement dans le propre cabinet, nous recommandons des mesures supplémentaires garantissant l'hygiène du cabinet.

- ⇒ Veillez au respect des mesures d'hygiène dès l'entrée du cabinet:
 - Mettez à disposition du savon, des serviettes en papier, du produit désinfectant et une poubelle avec couvercle.
- ⇒ Aérez soigneusement votre cabinet avant le début de la thérapie et après chaque client.
- ⇒ Mettez des masques à disposition des clients.
- ⇒ Si vous travaillez en contact physique avec le client, portez des vêtements que vous n'utilisez qu'au sein du cabinet, changez-les tous les jours et lavez-les à 60 °C.

- ⇒ Si vous travaillez avec une table de thérapie, utilisez des linges (lavables à 60°C) ou des draps d'examen en papier à utiliser une seule fois puis à jetez.
 - ⇒ Désinfectez après chaque séance la table de thérapie, la chaise, les poignées de porte, la surface de la table et les autres objets touchés par le client.
 - ⇒ Après le traitement, jetez le matériel utilisé dans des poubelles fermables.
-

Usage correct des masques d'hygiène

- ⇒ Avant de mettre le masque d'hygiène, lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou utilisez un produit désinfectant.
- ⇒ Mettez avec précaution le masque à l'aide des boucles de manière à couvrir le nez et la bouche, puis ajustez-le afin qu'il épouse bien le visage.
- ⇒ Ne touchez plus le masque après l'avoir mis. Après chaque contact avec un masque d'hygiène usagé, par exemple lorsque vous l'enlevez, lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou utilisez un produit désinfectant.
- ⇒ Les masques d'hygiène (type II ou IIR) doivent être portés au max. 3-4 heures.
- ⇒ Les masques d'hygiène jetables ne doivent pas être réutilisés.
- ⇒ Jetez les masques d'hygiène jetables immédiatement après chaque utilisation et lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou avec un désinfectant.
- ⇒ Les masques en tissu achetés ou cousus soi-même peuvent être lavés en machine à 60 °C au minimum – sans s'abîmer ni perdre leur forme. Ne choisissez pas le programme Eco(lo) ou Economy, car ceux-ci n'atteignent généralement pas la température indiquée.

05.07.2021